

Fodé Abulai Mané

## Mémorial de l'esclavage de Cacheu, le dilemme entre la reconnaissance formelle et la mise sous silence de l'esclavage transatlantique

### Introduction

Le droit de juridiction sur certains territoires était l'une des conditions nécessaires pour disposer d'un accès et de facilités pour contrôler le commerce transatlantique à partir de la côte. Les critères de ce droit, appelés titres de souveraineté (Pereira 1971, 290/294) n'ont pas été consensuels au cours des différentes phases de l'"expansion" européenne. Chaque puissance associe à sa logique les éléments qui lui sont favorables. Les puissances qui ont été en première ligne pendant la République chrétienne ont revendiqué la priorité de la découverte, la possession symbolique et la reconnaissance papale comme titres de possession. Ces critères étaient utiles car ils laissaient toujours des traces là où ils étaient passés et servaient de base à la reconnaissance par le Saint-Siège. L'intérêt pour le commerce s'est accru avec l'éveil des intérêts d'autres puissances non ibériques, et la priorité de la découverte a été remise en question parce qu'elle ne profitait pas à d'autres, de sorte que, comme l'a souligné la conférence de Berlin de 1886, le principal critère a été celui de l'occupation effective. Tant le critère de priorité à la découverte que celui de l'occupation effective impliquent la construction d'infrastructures qui renforcent les positions de certaines puissances européennes dans une localité donnée et qui, par conséquent, pourraient renforcer leurs intérêts commerciaux et que la traite des esclaves était la principale activité dans l'ensemble du processus.

Ces infrastructures ou symboles renferment des histoires et des souvenirs de nombreuses souffrances qui n'intéressent pas tout le monde. L'histoire de l'esclavage est l'histoire de voyages, de marches, de tortures, de déshumanisation de personnes qui

après la difficile marche vers les ports d'embarquement où ils arrivaient épuisés et affamés, les Africains asservis étaient soumis à des opérations destinées à rétablir leur condition physique, non pas pour des raisons humanitaires mais pour répondre aux objectifs économiques des propriétaires. Leur alimentation est améliorée et ils sont souvent enduits d'huile de palme pour revigorer leur apparence physique, ce qui permet de faire monter les prix et d'augmenter les profits de leurs géoliers. (Henriques 2016, 20)

À cet effet, des moyens logistiques sont organisés dans des entrepôts. Tout cela risque d'être oublié ou passé sous silence.

Le processus complexe de la traite des esclaves s'est développé depuis la capture d'individus dans des lieux éloignés des côtes, traduite en *razzias*, jusqu'à la commercialisation, réalisée dans des foires, près des bras des fleuves. L'usure des transports et des marches était suivie de processus de récupération, avant les ventes et les transports vers les Amériques. Pour que nous ayons une histoire plus ou moins complète, il est nécessaire de reconstituer/retrouver les traces de tout ce processus. Nous parlons d'une époque où la délimitation des frontières ne correspondait en rien à celle d'aujourd'hui, où la pertinence d'un site ne correspondait pas aux pouvoirs et à la juridiction actuels sur un territoire national.

La situation de Cacheu est un exemple qui montre que l'importance d'une zone ne doit pas être réduite à la politique patrimoniale d'un État, compte tenu de son importance dans le trafic de toute la côte ouest-africaine, comme l'ont montré plusieurs auteurs (Esteves 1988). Conformément à la convention des Nations unies de 1971, le processus de reconnaissance des infrastructures ayant une valeur historique et culturelle dépend fortement de leur valeur patrimoniale; lorsque c'est le cas, il laisse de côté de nombreuses réalités immatérielles: il existe des endroits où aucun grand monument n'a été érigé ni aucun matériau à forte valeur économique n'a été laissé, mais qui servent à démontrer d'autres réalités, et Cacheu en est un exemple.

Cacheu est très important dans ce processus de l'esclavage transatlantique pour plusieurs raisons. L'une d'entre elles, qui peut servir de rappel, est l'existence, sur les rives des fleuves, d'infrastructures qui ont servi essentiellement à promouvoir la traite négrière, à savoir les résidences des négociants, les entrepôts, les ports et les accessoires liés au phénomène.

D'autre part, le processus de création du projet "Mémorial" a été précédé d'une profonde réflexion, basée sur des études qui révèlent qu'il

existe une mémoire importante de l'histoire des peuples qui habitent cette région et que plusieurs traces de l'esclavage sont visibles dans l'architecture du village, dans la dynamique de la ville ou de la région de Cacheu en général. Par conséquent, l'aspect physique et la localisation démontrent l'existence d'un processus complexe de transactions commerciales à l'époque, qui s'entrecroise avec des dynamiques invisibles au regard de l'exigence ou de la condition susmentionnée pour l'évaluation mondiale.

Cette politique de reconnaissance renforce la condition de réduction des esclaves à une catégorie de choses, dissimulant ainsi un déni de dignité et de droits en tant qu'êtres humains dont ils étaient victimes. L'esclavage est une question de droits humains, et la littérature sur la soi-disant expansion européenne en Afrique ne met pas l'accent sur ces aspects.

Nous voulons souligner un autre aspect, le sentiment que le processus de reconnaissance des lieux en tant que patrimoine historique et culturel mondial est caractérisé non seulement par une injustice politique et juridique, mais surtout par une injustice historique, et Cacheu en est un exemple.

Notre approche vise à remettre en question les critères considérés par les institutions nationales et internationales pour la reconnaissance d'un lieu en tant que site du patrimoine historique, et pas seulement Cacheu, qui, malgré son importance et ses références dans la littérature sur l'esclavage, n'a pas été élevé à cette dignité. Comme nous l'avons dit, le processus de l'esclavage n'est jamais un phénomène isolé qui commence et se termine en un seul lieu, ni ne peut avoir des conséquences délimitées en un seul moment.

Sur la côte atlantique, il existe des lieux très importants qui ont été utilisés pour la traite des esclaves, tels l'île de Gorée et de Cacheu. De nombreux récits historiques abordent ces lieux comme distincts, sans liens étroits. Les historiens africains sont même tentés de diviser l'histoire en fonction des nationalités des puissances coloniales. Ainsi, le processus de la traite négrière portugaise est analysé de manière déconnectée de la traite française ou britannique.

C'est pourquoi les méthodes d'analyse du patrimoine historique symbolique de Cacheu, le MÉMORIAL DE CACHEU, attirent l'attention sur ces aspects. L'objectif est de relier l'importance historique de Cacheu,

son état de visualisation et les paradoxes de la Convention internationale sur le patrimoine culturel de 1972, et d'encadrer ainsi les aspects humanistes des approches du patrimoine historique.

## **Le patrimoine historique entre mémoire, silence et oubli**

Les faits historiques ne servent pas seulement à raconter le passé ou à comprendre les phénomènes actuels; les tentatives de promouvoir des débats ou d'en faire taire certains par des stratégies de promotion des silences ont également servi de motifs pour légitimer ou délégitimer certains pouvoirs ou positions politiques. Ceci est évident dans la remise en question actuelle des problèmes de l'esclavage et de la colonisation, à travers la possibilité d'indemnisation des peuples victimes de ces phénomènes.

Les intérêts politiques ou les craintes de responsabilités économiques et financières caractérisent le capitalisme dans ses différentes phases de développement. Ils ont mis en évidence les stratégies que les défenseurs du rétablissement de la vérité historique et ceux qui craignent l'éclaircissement de ces phénomènes. Sur cette base, les tentatives d'oublier ou de taire certains faits en tant que formes ou politiques de conservation ou d'aménagement des espaces publics ne sont pas un phénomène anormal.

Le phénomène de l'esclavage transatlantique présente des caractéristiques qui permettent d'établir des relations continentales, raciales ou ethniques et donc de l'inclure dans les débats relatifs aux questions des plus graves violations des droits de l'homme connues dans l'histoire, à savoir la réduction de l'être humain à la catégorie d'une chose, susceptible de transaction et de *ius utendi, fruendi ac abutendi*.<sup>1</sup> Mais la crainte d'un retour aux phénomènes du passé n'est pas l'apanage des Européens ou des Arabes, il y a des Africains qui, à certains moments, sont fiers d'être les descendants de familles appartenant aux couches sociales supérieures et qui, avec l'approfondissement des connaissances et de l'information, apprennent qu'il existe des informations qui relient leurs ancêtres à des phénomènes très honteux tels que l'esclavage ou les viola-

---

<sup>1</sup> Le droit d'utiliser, de jouir et d'abuser.

tions pratiquées par les régimes coloniaux et par ceux qui leur ont attribué le statut d'assimilés ou de civilisés. Ainsi, la question de la mémoire n'est pas seulement une question juridique ou politique telle qu'elle a été traitée, y compris dans les institutions internationales. L'un des moyens de retrouver la mémoire consiste à préserver les éléments matériels et les lieux qui ont joué un rôle important dans la production de certains événements; à cet égard, les questions juridiques entrent effectivement en ligne de compte pour renforcer la protection des matériaux susceptibles d'être utilisés pour retrouver la mémoire ou pour favoriser l'oubli, voire l'inversion des faits.

Ainsi, en analysant les instruments juridiques et les procédures qui conduisent à la reconnaissance des objets matériels et immatériels comme patrimoines universels, on constate qu'il y a une superposition des critères juridiques ou formels avec les critères historiques et factuels. Lorsqu'on analyse la liste des lieux considérés comme patrimoine matériel ou immatériel de l'humanité sur le continent africain et qu'on la compare à l'importance historique qu'elle a eue, il semble que rien ou presque de pertinent n'ait traversé ses espaces. Le petit nombre de lieux et de matériaux classés révèle le niveau du débat sur les questions de mémoires et de stratégies de silence et de promotion de l'oubli.

Nous proposons donc la question de la reconnaissance du patrimoine historique et le cas du mémorial de Cacheu comme exemple et invitation à relancer le débat sur cette partie oubliée.

## **Les procédures de reconnaissance du patrimoine, une invisibilisation silencieuse**

Il existe une longue liste de lieux et d'objets reconnus comme sites du patrimoine mondial. La procédure de reconnaissance se déroule à l'UNESCO et se fonde sur la Convention des Nations unies sur la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel.

Les pays de la côte ouest de l'Afrique n'ont pas beaucoup de reconnaissances, si on les compare principalement avec les pays arabes et avec ceux des autres régions du monde. Il convient donc d'analyser les critères établis dans la Convention, qui finissent par empêcher la valorisation des sites historiques situés dans des pays moins visibles et moins organi-

sés, et par conséquent permettent leur dégradation et la perte d'éléments importants de la perception des histoires ; dans le cas de l'esclavage, ils finissent par blanchir tous les aspects liés à ses cruautés et qui, comme mentionné ci-dessus, servent les stratégies de l'oubli par le silence, compte tenu du fait que les objets et les lieux en eux-mêmes se déplacent avec des silences. En conséquence, et conformément à l'article 3 de la Convention des Nations Unies de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel précitée, la délimitation d'un lieu ou d'un bien situé sur un territoire donné relève de la responsabilité première de l'État dont la juridiction couvre la zone dans laquelle il est situé.

Cette règle implique que, premièrement, il appartient au pouvoir politique de promouvoir et de rationaliser les procédures et que, deuxièmement, il dépend de l'évaluation politique des circonstances et des priorités dans la conduite des politiques sur les questions de mémoire pour lesquelles il est pertinent de considérer le niveau de capacité intellectuelle et financière pour conduire un processus bureaucratique complet. Comme on le sait, cela nécessite un soutien académique très élevé de l'argumentation.

La Convention exige l'existence d'un système interne de reconnaissance du patrimoine national, fondé sur une loi et doté d'institutions capables d'en assurer l'application et la conservation, et ce n'est qu'à cette condition qu'il peut être en mesure d'introduire des demandes de reconnaissance internationale. Il existe des phénomènes dont l'importance dépasse les frontières d'un État moderne, comme le cas de l'esclavage transatlantique, qui est non seulement lié à plusieurs continents, mais qui est aussi une question de droits de l'homme dont l'universalité est incontestable.

Prenons le cas spécifique de la Guinée-Bissau : malgré sa situation géographique et son importance dans divers domaines historiques, en particulier en ce qui concerne l'histoire ancienne comme l'esclavage, ainsi que dans la dynamique des grandes réalisations et des événements et avec des liens avec les grands empires qui ont émergé sur le continent africain, comme les cas du Kaabu et du Mali et même dans les histoires dites contemporaines avec des points forts pour les processus des nationalismes et des luttes anticoloniales, il n'a pas de place reconnue comme patrimoine historique mondial, parce qu'il n'a pas de système national

comme critère d'accès au système mondial, et comme tout le monde le sait, c'est un État qui a plusieurs faiblesses.

La logique établie dans la Convention est que la reconnaissance de l'importance d'un lieu en tant que site du patrimoine mondial doit être parallèle à son évolution historique et à la capacité d'organisation du territoire dans lequel il se trouve, ce qui signifie que les États n'ont pas la capacité de donner de la visibilité aux lieux historiques situés sur leur territoire ne remplissent pas les conditions, dès le départ, pour voir un espace ou un site bénéficier de ce classement et, par conséquent, de la protection. Ce que la Convention établit, c'est un parallélisme entre la capacité ou l'évolution ou encore la situation politique et l'importance historique d'un site patrimonial, ce qui est particulièrement grave si l'on considère l'arrivée au pouvoir dans les différents pays de courants aux idéologies radicales et opposées à certains faits historiques.

L'évolution des sociétés n'est pas faite de pièces éparpillées au hasard ; l'absence d'une pièce du puzzle peut fausser l'ensemble de la vérité historique, en particulier lorsque des formalités juridiques ont chevauché des critères historiques.

## **Le paradigme de Cacheu comme absence de stratégie de préservation de la mémoire ou comme phénomène de silencieux**

Cacheu a été défini dans des étapes intéressantes par Carlos Lopes (1993, 13), qui a établi sa limite géographique sur la base du traité luso-français de 1886, mais ses contours étaient plus larges avant cet instrument juridique. Ses caractéristiques géographiques, à savoir « les routes d'eau salée qui triangulent la Gambie, le Corubal et les contreforts du Futa-Djalon », lui confèrent une importance énorme dans la communication entre l'Afrique continentale et l'Océan Atlantique et, par conséquent, dans le commerce en général et la traite négrière en particulier. (Brooks 1998, 30)

L'esclavage n'a pas toujours été considéré d'un point de vue historique comme une activité commerciale illicite ; par conséquent, non seulement les Portugais, mais aussi les Français, les Anglais, les Hollandais et les Espagnols ont contribué à ses pratiques à Cacheu, constituant ainsi une

violation cruelle des droits de l'homme invisibilisée ou peu vue sous ce prisme. L'histoire des violations des droits de l'homme a été située de manière réductrice et mise en exergue depuis l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme par les Nations unies, ce qui ne permet pas de débattre en profondeur du phénomène de l'esclavage et de la colonisation, en particulier à partir des territoires africains. L'un des éléments importants pour la préservation de la mémoire sont les traces et les lieux de passage et de vérification des faits, ou les traces et leurs repères dans les mémoires collectives ; le cas de Cacheu, en particulier sa situation géographique et sa composition sociale, permettent la réalisation de ce lien, comme l'a montré Esteves (1988).

Si toute l'historiographie coloniale européenne en Afrique met l'accent sur la contribution des Portugais dans le processus de « découvertes » et par conséquent dans l'esclavage, et étant presque consensuel que l'un des premiers lieux de cette « expansion » est le territoire où se trouve aujourd'hui la Guinée-Bissau, il y a à Cacheu plusieurs signes de ce processus ; avec une certaine exagération nous pouvons dire que c'est le principal lieu pour croiser des souvenirs sur l'esclavage, bien qu'il n'ait pas obtenu la reconnaissance du patrimoine mondial. Le processus de l'esclavage le long des différents bras de la rivière Cacheu ne peut être connu et étudié sans la plus grande protection du patrimoine qui lui est lié, le pire étant qu'il s'agit de mémoires menacées de destruction.

## **La dynamique esclavagiste en Afrique de l'Ouest vue de Cacheu**

L'Afrique en général a une tradition orale de conservation de la mémoire et de différentes formes de diffusion de l'information, notamment par le biais des griots, troubadours ou autres conteurs. Dans toutes les formes de transmission de l'histoire des différents peuples, les références à l'esclavage sont toujours présentes, mais les concepts d'esclaves et de processus ne sont pas toujours les mêmes que ceux de l'esclavage transatlantique et donc certaines approches ont été notées, auxquelles nous entendons nous référer et nous situer concrètement dans le phénomène que nous voulons mettre en exergue dans le cas de Cacheu. Chez les Africains, il existe un concept d'esclavage de classe, que l'on retrouve

dans les sociétés stratifiées, où les personnes appartenant aux couches sociales inférieures n'ont pas le droit d'accéder à certains privilèges tels que l'exercice d'une fonction publique ou le fait de se représenter en leur nom propre lors de cérémonies traditionnelles. L'ascension sociale et souvent la prospérité économique des personnes appartenant à cette couche sociale ont dilué ce type de considérations, mais il est certain que quelques vestiges des clivages subsistent lorsqu'on recourt au passé pour caractériser tel ou tel individu. Bien que l'existence de transactions commerciales dans lesquelles ces personnes servaient d'objets d'affaires ne soit pas mentionnée, il est certain que les termes utilisés pour les caractériser sont les mêmes que ceux utilisés pour désigner les esclaves. Après cela, nous avons l'esclavage de vassalité, qui concerne des personnes qui vont volontairement demander la protection de personnes ou de familles plus puissantes et se placent en contrepartie dans des positions sociales inférieures, ne serait-ce que symboliquement. Ce type de situation est très fréquent dans les ethnies peules et mandingues et très présent chez les Peuls de Gabú.<sup>2</sup> Ces positions sont des motifs d'affichage dans les actes publics et sont assez ostentatoires, ne serait-ce que symboliquement, et ces types de positions se transmettent de génération en génération : les enfants d'esclaves vassaux sont aussi vassaux des grands-parents ou des anciens maîtres de leurs grands-parents ou de leurs parents. Il y a ensuite les esclaves marchandisés, qui sont des personnes capturées, souvent lors des guerres entre différents groupes ethniques, et qui sont considérées comme la propriété des chefs et font l'objet d'une commercialisation.

Dans les récits de l'esclavage transatlantique, ce sont ces catégories qui ont été augmentées et intensifiées pendant la présence européenne. Pour leur étude et leur préservation dans la mémoire collective, Cacheu est un site d'une importance incontestable. L'existence d'un terme unique pour désigner tous ces types de situations, comme le mot *djonkéo*, chez les Mandinkas, n'aide pas à périodiser le phénomène de l'esclavage transatlantique, car il induit l'idée que les Européens ont trouvé un phénomène très enraciné qu'ils ont simplement transféré aux Amériques.

Lorsque nous parlons de l'importance de Cacheu dans la traite négrière, nous devons tenir compte du fait qu'il y a eu plusieurs couloirs de capture, de transport et de commercialisation qui ont abouti

---

<sup>2</sup> Ville de Guinée-Bissau.

à leur placement en dehors du continent africain. Il y a donc, en relation avec de Cacheu, toute une dynamique esclavagiste très importante sur le plan historique qui relie plusieurs faits pertinents permettant de comprendre le phénomène, et la « coupure de Cacheu s'efface devant la mémoire de l'esclavage dans ses études » (Hawthorne 2003). À Cacheu, comme beaucoup le savent, il y avait de nombreux maîtres qui possédaient des esclaves, mais tous n'étaient pas des commerçants. Certains les adoptaient comme vassaux ou « serviteurs » et les aidaient à s'enfuir et à retourner à leurs origines, et il existe des lieux qui conservent des informations sur tous ces processus : de la capture à l'emprisonnement, le transport par des commerçants étrangers qui favorisaient les affaires, les cimetières des maîtres et les zones de sépulture des esclaves (Bou-lègue 2013, 57-63).

L'absence d'une politique nationale de conservation du patrimoine historique contribue à l'effacement de nombreux vestiges importants, malgré l'appel à l'attention lancé en 1988, lors d'un colloque international organisé à l'occasion du IV<sup>e</sup> centenaire de l'élévation de Cacheu au rang de ville. Parmi ces travaux figure un ouvrage important qui rassemble quelques études présentées sur divers sujets qui soulignent l'importance multidimensionnelle de ce site (Lopes 1993).

Il convient également de garder à l'esprit que les classifications, même établies par les populations indigènes, peuvent dissimuler des formes cruelles de traitement des esclaves que les légendes ne mentionnent jamais, mais il existe des récits de guerres tribales très dures qui ont entraîné l'éclatement de nombreuses communautés.

Ce n'est donc pas seulement l'esclavage transatlantique qui fait l'objet d'une dissimulation des traces, mais également les autres formes que l'on peut, à partir d'études approfondies, obtenir des fils de connexion entre tous ces phénomènes, sachant qu'il ne s'agit pas de cas isolés, malgré l'existence de sensibilités différentes sur la traite négrière (Vicente 1988, 109).

## **L'importance des rivières de Cacheu**

Derrière le patrimoine ou l'espace de Cacheu, se croisent et se conservent différents aspects de la relation entre les Européens, à savoir les Français,

les Anglais et les Portugais, et les Africains représentés par différents groupes ethniques et communautés, dont les mémoires sont en voie de disparition accélérée. Les conflits entre les puissances colonisatrices sur les droits de juridiction des territoires de la côte atlantique africaine, dans lesquels le critère de la priorité de la découverte a été fondamental dans la défense des positions portugaises (Esteves 1988, 11), bien que remis en question lors de la Conférence de Berlin (1886) et des accords luso-français ultérieurs qui ont délimité les frontières entre la Guinée et le Sénégal, ont fait de nombreuses références à Cacheu. Cacheu était une référence des actions des Portugais sur la côte atlantique bien avant l'occupation proprement dite, très notoire dans les stratégies des Portugais pour établir des alliances avec les puissances dominantes de l'époque, notamment dans les accords avec les chefs des communautés et les grands empereurs. (Henriques 2016, 13). Les Portugais se sont alliés avec les puissances dominantes de l'époque, en particulier avec les chefs de tribus et les grands empereurs (Henriques 2016, 13), bien avant Gorée ou les autres comptoirs commerciaux.

Les incertitudes concernent la confirmation du premier navigateur portugais à avoir mis le pied en Guinée, désignée par les chroniqueurs comme «la terre des noirs ou la terre de Guinée. C'est pourquoi les hommes et les femmes sont appelés Guinéus», ce qui signifie la même chose que nègres (Gomes Eanes de Zurara, *Crónica do descobrimento e conquista da Guiné*, 1453). La paternité de l'ouvrage est partagée entre Álvaro Fernandes et Nuno Tristão, bien qu'il soit officiellement supposé que les expéditions portugaises ont pénétré dans la rivière Cacheu en 1446; on trouve toutefois peu de détails sur leurs installations, ce qui révèle une fois de plus la nécessité de poursuivre les études sur l'expansion européenne, en particulier à partir de Cacheu (Henriques 2016, 16).

La *Cidade Velha* (anciennement connue sous le nom de *Cidade da Ribeira Grande*), située au Cap-Vert, reconnue aujourd'hui comme un site du patrimoine mondial, s'est distinguée après la découverte des dix îles, et la Couronne portugaise, qui a encouragé sa colonisation principalement au XVIII<sup>e</sup> siècle, après les réformes Pombaline (Henriques 2016, 18), a émergé comme une référence lorsque les marchands portugais surveillaient déjà le commerce transatlantique à partir de Cacheu, y compris la traite des esclaves (Esteves 1988, 18), selon les références recueillies par Cadamosto au XVI<sup>e</sup> siècle.

Nous nous sommes efforcée de démontrer l'importance des vestiges matériels existant à Cacheu et dans d'autres lieux apparentés, mais la dynamique et l'importance de cette localité se manifestent dans d'autres aspects, tels que la navigation.

Il est évident que les marchands européens ne pouvaient pas capturer des personnes pour les emmener dans les centres commerciaux sans la collaboration des indigènes ou de leurs chefs. Comme il y avait différentes approches de la question de l'esclavage en fonction du contexte culturel, il était important de prêter attention aux stratégies de transport des personnes capturées. Les rivières confluentes du Cacheu, outre leurs méandres, se divisent en plusieurs branches et pénètrent dans différents territoires permettant des connexions avec les grands ports où accostent les navires qui effectuent les flux transatlantiques.

Les ports de Cacheu étaient situés entre les différentes branches des rivières intérieures et le débouché sur l'océan Atlantique. Par conséquent, Cacheu a eu une importance variable au fil du temps ; ainsi, « (J)usqu'à l'ouverture de la place de Bissau à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, Cacheu, en étroite articulation avec le Cap-Vert, a maintenu son importance en tant que point d'accès aux ressources économiques de la Sénégalie, y compris, bien sûr, les esclaves » (Henriques 2016, 35). Cela montre que Cacheu a perdu de l'importance dans la période où la présence d'autres puissances s'est généralisée, ce qui a coïncidé avec le prélude de la prise de conscience de l'opinion publique européenne de l'inhumanité de cette pratique et, par conséquent, avec le début de la longue période d'abolition.

La présence d'individus issus de groupes ethniques considérés comme originaires ou majoritaires sur les rives des fleuves de Cacheu dans d'autres localités telles que la Sierra Leone et la Guinée après l'abolition formelle de l'esclavage indique qu'il existait une dynamique inverse à la traversée de l'Atlantique à partir de Cacheu (Hawthorne 2003, 69).

## **Le mémorial de Cacheu comme point d'intérêt pour l'histoire du processus esclavagiste**

Le « Mémorial de Cacheu » est un projet d'initiative d'une ONG de développement local, appelée AD (Action for Development), de l'Associazione Interpreti Naturalistici (AIN), d'Italie, de la COAJQ, Cooperativa

Agropecuária de Jovens Quadros, basée dans la région de Cacheu, et de la Fondation Mário Soares, du Portugal (AD 2016). Le mémorial est l'appellation donnée à un espace qui, pendant la période d'occupation portugaise, a servi de forteresse et a fait l'objet d'investissements financiers et techniques afin de réhabiliter un espace bien défini et de concentrer tous les matériaux, dont beaucoup risquaient d'être perdus ou détériorés, et de devenir un stimulant pour les études et les réflexions sur l'importance de la ville de Cacheu en particulier, dans le cadre d'un processus d'importance mondiale. Comme on peut le constater, le travail n'a pas eu la continuité et la dimension qu'il mérite, principalement parce qu'il n'a pas été encadré dans un projet de valorisation du patrimoine national, qui pourrait être une prémisse pour la valorisation internationale.

Il est rappelé que l'initiative a été basée sur le fait qu'il y a une manifestation fréquente de fierté et d'ostentation que les « fils et descendants de Cacheu » présentent, basée sur le parcours historique et les vestiges existants. Ce dernier est inévitablement sur la liste des localités les plus importantes en Guinée non seulement pendant le processus de l'esclavage, mais aussi dans la formation du nationalisme guinéen et pour être un carrefour d'intérêts stratégiques dans le commerce transatlantique. Il a donc été l'objet de transactions entre les Portugais et les Français (Esteves 1988).

Malgré cette importance historique, et le manque d'instruments de valorisation du patrimoine historique, d'autres initiatives démontrent l'existence d'une conscience de l'importance historique du lieu et du phénomène. Il s'agit notamment de la campagne nationale pour l'identification et la conservation des sites historiques et des biens matériels qui leur sont liés, lancée lors des préparatifs des célébrations du IV<sup>e</sup> centenaire de l'élévation de Cacheu au rang de ville en 1988, sous l'impulsion de l'INEP (Lopes 1993).

L'initiative du projet « Mémorial de l'esclavage et de la traite des Noirs », elle a retenu l'attention parce que l'ONG *Action for Development* et ses partenaires qui ont travaillé dans la région ont compris l'importance que revêtent les souvenirs pour les Guinéens, et qu'on ne peut parler d'actions de développement communautaire en dissociant ces aspects, car il n'y aura pas d'appropriation ni de durabilité. Ces organisations et universitaires, après avoir trouvé d'importants vestiges matériels, dont certains ont été récupérés en 1988, lors des célébrations du IV<sup>e</sup> cen-

tenaire de Cacheu, ont entrepris de conserver un espace très important dans le village, appelé le « Mémorial de Cacheu ». Il a été démontré que cet espace pouvait être étendu à l'ensemble du village, en reconstituant tout le processus de l'esclavage qui s'est déroulé dans cette localité, et que cela pouvait commencer par la récupération des voies de circulation, des « entrepôts », des cimetières, des cachettes, des centres de récupération physique des esclaves affaiblis, des bureaux, des postes de capitaines et des résidences des maîtres, la particularité même du créole de Cacheu, avec des influences de mots liés aux affaires et aux croisements de différents groupes sociaux. Tout cela a été laissé de côté dans le Mémorial. Le Projet Mémorial a été plus qu'une simple initiative de conservation de l'espace. C'est une initiative qui a permis de lancer plusieurs débats croisés sur les relations culturelles et les dynamiques sociales et économiques et qui a provoqué une réaction au niveau national et international qui a fait apparaître Cacheu dans l'itinéraire obligatoire des études sur la côte ouest de l'Afrique à partir des territoires lusophones. Car l'historiographie ouest-africaine, surtout en ce qui concerne l'histoire contemporaine, est largement influencée par les récits francophones, en raison de leurs plus grands investissements dans la recherche et la conservation.

Le projet a rappelé les particularités de la présence portugaise en Afrique et les manières spécifiques dont elle a été enregistrée à travers ses traditions de chroniques au service des tribunaux. Plus précisément, les points qui marquent la vision du continent et de ses habitants sont l'apparence physique des habitants : « les gens de cette terre verte sont tous noirs et c'est pourquoi on l'appelle la terre des noirs ou la terre de Guinée, c'est pourquoi les hommes et les femmes de cette terre sont appelés Guineas, ce qui signifie la même chose que les noirs » (Gomes Eanes de Zurara, *Crónica do descobrimento e conquista da Guiné*, 1453). Considérées comme des sources importantes de l'historiographie, les chroniques et les récits des navigateurs ont non seulement été retrouvés, mais ont trouvé à Cacheu un lieu de référence et d'interprétation, grâce au travail de recherche effectué pour soutenir la création et la protection du Mémorial.

On sait qu'il existe un lien historique entre la Guinée et le Cap-Vert, mais il n'est malheureusement pas mis en évidence de manière méritoire par rapport à l'histoire de l'esclavage en raison d'actions isolées de reconnaissance et de valorisation des patrimoines historiques qui réduisent

l'information et la connaissance du passé. Cette difficulté pourrait être surmontée s'il était accordé une plus grande importance aux critères historiques plutôt que formels dans les procédures. Ceci pourrait permettre une interconnexion entre le mémorial de l'île de Gorée au Sénégal, *Cidade Velha* au Cap Vert et Cacheu, permettant ainsi de comprendre le contexte dans lequel la traite s'est faite et les coûts et souffrances auxquels les hommes et les femmes échangés ont été soumis.

L'ambition des auteurs du projet « Memorial de Cacheu » a été accrue par la richesse des matériaux trouvés. Les découvertes ont aussi lié les faits historiques et les lieux tel qu'il ressort, par exemple, de la citation suivante :

Le commerce que nous appelons côtier est effectué principalement, dans de petites embarcations, par des Portugais qui vivent sur l'île de Santiago. Ils les chargent d'abord de sel, qu'ils obtiennent commodément pour presque rien sur les îles de Maio et de Sal, et naviguent ensuite vers la Sierra Leone où ils l'échangent contre de l'or, de l'ivoire et des noix de cola. De là, ils se rendent à Joala et Porto d'Ale Cin Senegal [dans l'actuel Sénégal], où ils échangent une partie de la noix de cola contre des tissus en coton. Parfois, ils échangent aussi de l'ivoire obtenu en Sierra Leone contre des tissus du Cap-Vert. De là, ils naviguent jusqu'à Cacheu où ils échangent le reste de la noix de cola et d'autres marchandises contre des esclaves. (Rapport de Dierick Ruiters, navigateur hollandais, 1623)

## Le Fort de Cacheu

L'importance de Cacheu et les travaux de conservation réalisés ont permis non seulement de le maintenir, mais aussi de soulever et peut-être de répondre à certaines questions sur les raisons de l'institution au XVI<sup>e</sup> siècle d'une infrastructure aussi importante dans cette localité. L'une des explications est que

la traite transatlantique des esclaves, qui commence vers 1500, a dans les îles du Cap-Vert (en particulier, Santiago) le premier point de départ des navires négriers à destination des Amériques, constituant Cacheu, ainsi que les autres places portugaises sur la côte de la Sénégambie, des points de capture / achat d'esclaves, plus tard transportés au Cap-Vert, qui a donc fonctionné comme un entrepôt commercial. Cependant, et surtout depuis la construction du fort et du comptoir de Cacheu, l'importance de Ribeira Grande a diminué dans le commerce des esclaves, Cacheu occupant rapidement ce rôle central dans le commerce des esclaves. (Henriques 2016, 18)

## **Les esclaves sur terre**

La localisation côtière d'entrepôts importants qui servent de référence pour aborder l'histoire de la traite négrière conduit à mettre en évidence le processus de transport par bateau, c'est-à-dire le transport maritime et fluvial. Le projet « Mémorial de Cacheu » attire l'attention sur la situation des esclaves à terre, les signes de l'existence de marchés de transaction à proximité de Cacheu et les liens avec les recherches menées sur les changements introduits par la présence des Européens en Afrique de l'Ouest et, en particulier, avec leur entrée dans la traite négrière. Ces informations méritaient de retenir l'attention du projet. Le lien entre Cacheu et les principaux et plus anciens centres d'entrée islamique en Guinée depuis la Gambie et le Sénégal, en particulier les zones d'Ingoré et de Sambuia, a démontré que d'autres aspects ou phases de la traite négrière sont négligés avec les limitations imposées par les règles de reconnaissance, en citant comme exemple la participation des marchands arabes dans le processus avant et après la présence européenne (M'Bokolo 2007).

## **Autres caractéristiques de Cacheu**

Les contacts entre les Européens et les Africains, en particulier, ont donné lieu à des formes de communication caractéristiques, parmi lesquelles les origines des créoles et de leurs variétés constituent des points de repère importants par rapport à l'existence d'une version propre à Cacheu du créole. Cacheu présente certaines similitudes avec celui de l'île de Santiago du Cap-Vert et avec le pidgin, une branche du créole basée sur l'anglais et parlée en Gambie et en Sierra Leone, l'importance de la langue parlée par certaines familles d'origine Lançados et Grumetes, ou Akous qui vivaient sur les deux rives de la rivière Cacheu, mise en évidence par les enquêtes et les instruments produits par le Projet Mémorial, est révélatrice des efforts déployés dans diverses dimensions pour attirer l'attention sur l'importance de la localité pour la conservation de la mémoire en général.

Les précurseurs du projet ont démontré la fertilité de leur imagination en cherchant à établir des liens entre la localité de Cacheu et les communautés afro-brésiliennes, ce qui a conduit à l'organisation d'événements

annuels connus sous le nom de « Festival de Cacheu », avec des manifestations illustrant les diversités historiques et culturelles, y compris les langues et les confessions conservées de l'autre côté de l'Atlantique, et qui n'ont pas été organisées depuis quelques années, prétendument par manque de moyens.

## Conclusion

Ce travail ne vise pas à faire la lumière sur l'ensemble du phénomène de l'esclavage qui a eu lieu sur le territoire de Cacheu, mais plutôt à démontrer les injustices historiques que le processus de reconnaissance des sites du patrimoine mondial, basé sur la Convention de 1972, commet et que les critères établis mettent en péril la conservation de nombreux lieux et sites, en les rendant dépendants des stratégies des États. Cela rappelle le débat sur la classification d'une question locale ou universelle, car un patrimoine historique, selon la Convention, doit être reconnu comme étant d'importance locale avant de pouvoir s'élever à la dignité mondiale. Mais lorsque nous parlons d'esclavage, nous parlons de violations des droits de l'homme, et ce phénomène ne peut être confiné au niveau local, de sorte que les formalités juridiques ont supplanté les réalités historiques dans les reconnaissances.

Les analyses du processus de création du Mémorial de Cacheu ont mis en évidence l'écart entre la reconnaissance formelle de certains lieux et objets en tant que patrimoine historique matériel national ou universel et les réalités et valeurs immatérielles qui existent ou qui sont liées à ces lieux et objets. Le pire, c'est qu'au moment où le lieu attirait l'attention de chercheurs et de citoyens de divers horizons, le projet a été abandonné faute de moyens de soutien. On espérait que le gouvernement se l'approprierait, mais cela n'a pas été le cas. Une autre conclusion est que le concept mercantiliste de l'esclavage, qui réduit la personne à la qualité d'une chose dont on peut user et abuser, est rendu invisible par la stratégie consistant à dissimuler et à taire la responsabilité des violations des droits de l'homme parmi les Africains et les Européens par le biais de ce système de valorisation du patrimoine. Le processus de reconnaissance établi dans les instruments internationaux devrait faire prédominer les

critères historiques et culturels plutôt que ceux des partis pris politiques et organisationnels internes.

## Bibliographie

- AAVV. 1992. *General history of Africa*. Paris : UNESCO.
- AAVV. 2000. *Trabalho forçado africano*. Porto : Campo das Letras.
- Alexandre, Valentim (éd.). 2000. *O império africano – Séculos XIX e XX*. Lisboa : Edições Colibri.
- Alexandre, Valentim et Jill Rosemary Dias. 2008. *O império africano 1825-1890*. Lisboa : Editorial Estampa.
- Barry, Boubacar. 1998. *Senegambia and the Atlantic slave trade*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Bethencourt, Francisco. 2015. *Racismos: Das cruzadas ao século XX*. Lisboa : Temas & Debates.
- Bethencourt, Francisco et Kirti Chaudhuri (éd.). 1998. *História da expansão portuguesa*. Lisboa : Círculo de Leitores.
- Boulègue, Jean. 2013. *Les royaumes wolof dans l'espace sénégalais (XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*. Paris : Karthala.
- Brooks, Geoge F. 1988. « Cacheu: a papel and lusoafrikan entrepôt at nexus of beafada-sapiu and Banyun-Baktrade network. » Dans *Mansas, Escravos Grumetes e gentio: Cacheu na encruzilhada de civilizações*, éd. par INEP, 171-198. Bissau : Pag.
- Bull, Benjamim Pinto. 1989. *O crioulo da Guiné-Bissau: Filosofia e sabedoria*. Lisboa/Bissau : Instituto da Cultura e Língua Portuguesa/ Instituto Nacional de Estudos e Pesquisa.
- Cabral, Iva. 2015. *A primeira elite colonial atlântica: Dos “homens honrados brancos” de Santiago à “nobreza da terra”*. Cap-Vert : Pedro Cardoso Livraria.
- Caldeira, Arlindo Manuel. 2013. *Escravos e traficantes no império português*. Lisboa : Esfera dos Livros.

- Cortesão, Jaime. 2016. *Os descobrimentos portugueses*. Lisboa: Alethêia/Expresso.
- Eltis, David et David Richardson. 2010. *Atlas of the transatlantic slave trade*. New Haven: Yale University Press.
- Esteves, Maria Luísa. 1988. *Cacheu, cidade antiga*. 4º Centenário, Bissau: INEP.
- Ferro, Marc. 1996. *História das colonizações*. Lisboa: Editorial Estampa.
- Hawthorne, Walter. 2003. *Planting rice and harvesting slaves: Transformations along the Guinea-Bissau Coast, 1400–1900*. Portsmouth/NH: Heinemann.
- Henriques, Isabel Castro. 2016. *Escravidão e Tráfico Negreiro. Catálogo do Memorial da Escravidão e do Tráfico Negreiro Cacheu*. Guiné-Bissau: Edição Fundação Mário Soares.
- Jerónimo, Miguel Bandeira. 2009. *Livros brancos, almas negras: A “missão civilizadora” do colonialismo português c. 1870–1930*. Lisboa: ICS.
- Lobban, Richard. 1979. *Historical dictionary of the Republic of Guinea-Bissau and Cape Verde*. Metuchen/NJ: Scarecrow Press.
- Lopes, Carlos (éd.). 1993. *Mansas, escravos, grumetes e gentio: Cacheu na encruzilhada de civilizações*. Bissau: INEP.
- Lopes, Edmundo Correia. 1944. *A escravidão: Subsídios para a sua história*. Lisboa: Agência Geral das Colónias.
- M'Bokolo, Elikia. 2007. *África negra: História e civilizações*. Lisboa: Edições Colibri.
- Marques, João Pedro. 2008. *Sá da Bandeira e o fim da escravidão: Vitória da moral, desforra do interesse*. Lisboa: ICS.
- Pereira, Dulce. 2006. *Crioulos de base portuguesa*. Lisboa: Caminho.
- Scatamburlo, Luigi. 2013. *O léxico do crioulo guineense e as suas relações com o português: Ensino bilingue português-crioulo guineense* (Tese de doutoramento). Universidade Nova de Lisboa.
- Vicente, João Dias. 1988. « Quatro séculos de vida cristã em Cacheu. » *Itinerarium: Revista Quadrimestral de Cultura* 34(132): 335-378.

Walter, Jaime. 1947. *Honório Pereira Barreto: biografia, documentos, 'memória sobre o estado actual da Senegâmbia portuguesa'*. Bissau: Centro de Estudos da Guiné Portuguesa [Memórias 5].

Walvin, James. 2014. *História da escravatura*. Lisboa: Tinta da China.

### **Sources en ligne**

Trans-Atlantic Slave Trade Database. (n. d.). *Voyages: The trans-Atlantic slave trade database*. <http://www.slavevoyages.org/> (consulté le 15.12.2025)

The Atlantic Slave Trade and Slave Life in the Americas: A Visual Record. (n. d.). <http://www.slaveryimages.org/> (consulté le 15.12.2025)